

ASSEMBLÉE NATIONALE

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

AMENDEMENT

N ° CS106

présenté par
Mme Blin et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
